



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE PAR LA COMMISSION DES
PETITS ÉTATS INSULAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE
DROIT INTERNATIONAL**

CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES

Les audiences publiques du Tribunal international du droit de la mer concernant la *Demande d'avis consultatif soumise par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international* s'ouvriront le lundi 11 septembre 2023, à 10 heures, sous la conduite du Président du Tribunal, M. Albert Hoffmann.

Comme suite à l'ordonnance 2023/4 du 30 juin 2023, 34 États et 4 organisations intergouvernementales, outre la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international (COSIS), participeront aux audiences : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Chili, Chine, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Singapour, Royaume-Uni, Timor-Leste, Viet Nam, Union africaine, Union européenne, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Communauté du Pacifique.

Le calendrier des audiences est le suivant :

Lundi 11 septembre 2023

10 heures – 10 h 15 :	Ouverture de l'audience
10 h 15 – 13 heures :	Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international
15 heures – 18 heures :	Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international

Mardi 12 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international
- 15 heures – 18 heures : Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international

Mercredi 13 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Allemagne, Arabie saoudite, Australie
- 15 heures – 18 heures : Argentine, Bangladesh, Bolivie

Jeudi 14 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Chili, Chine, Djibouti
- 15 heures – 18 heures : Djibouti, Guatemala, Inde

Vendredi 15 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Indonésie, Lettonie, Maurice, Micronésie (États fédérés de)
- 15 heures – 18 heures : Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, République de Corée

Lundi 18 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Mexique, Mozambique, Nauru
- 15 heures – 16 h 30 : Nauru, Norvège

Mardi 19 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Philippines, Portugal, Sierra Leone
- 15 heures – 16 heures : Singapour

Mercredi 20 septembre 2023

- 10 heures – 13 heures : Timor-Leste, Union européenne, Viet Nam
- 15 heures – 16 h 30 : Viet Nam, Communauté du Pacifique (CPS)

Jeudi 21 septembre 2023

10 heures – 13 h 15 : Comores, République démocratique du Congo, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

15 heures – 16 heures : Union africaine

Lundi 25 septembre 2023

10 heures – 13 h 30 : France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni

Assister aux audiences

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience principale du Tribunal et sont ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire et du grand public qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire préalablement auprès du [Service de presse](#).

Accréditation des représentants de la presse

Les représentants de la presse sont les bienvenus aux audiences et sont priés de s'inscrire préalablement au moyen du [formulaire d'accréditation](#) disponible sur le site Web du Tribunal. L'enregistrement audio et vidéo des audiences est autorisé à condition d'être discret.

Webdiffusion

Les audiences seront diffusées [en direct](#) sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les [archives des webdiffusions](#) dès la fin de chaque audience. Les comptes rendus des audiences seront publiés sur la [page](#) du site du Tribunal consacrée à l'affaire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.